

communiqué de presse

Kehl, le 8 janvier 2016

Un projet immobilier de l'autre côté du Rhin ? Informations et conseils utiles au Centre Européen de la Consommation

Déménager Outre-Rhin ou acheter une résidence secondaire en Allemagne : warum nicht ! Mais avant de se lancer dans un projet immobilier transfrontalier, mieux vaut être informés des conséquences juridiques, fiscales et successorales. C'est pour répondre à toutes les questions des Français et des Allemands de la région frontalière que le Centre Européen de la Consommation organise chaque mois des permanences gratuites avec des experts franco-allemands de l'immobilier.

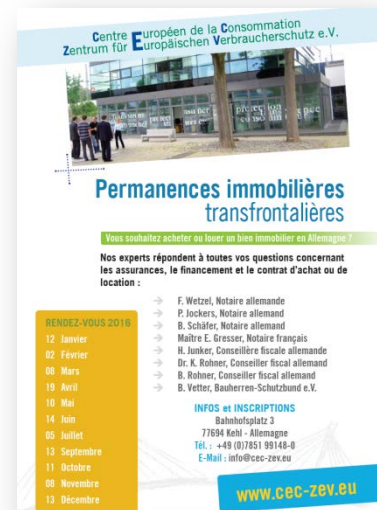
Des experts de l'immobilier répondent gratuitement à vos questions

Quelles sont les règles applicables en cas d'achat ou de location d'un bien immobilier dans l'autre pays ? Quelles conséquences sur le paiement des impôts ? Afin d'informer les consommateurs et les aider à faire le bon choix, le Centre Européen de la Consommation organise une fois par mois des permanences juridiques en présence de **notaires et conseillers fiscaux français et allemands. Une fois par mois, ces experts de l'immobilier reçoivent personnellement et gratuitement** les consommateurs pour répondre à toutes leurs questions transfrontalières et leur donner des conseils personnalisés.

Les permanences ont lieu dans les locaux du Centre Européen de la Consommation, place de la gare à Kehl. Les consommateurs intéressés doivent nécessairement **prendre rendez-vous** en appelant au 0049.7851.991.48.0 ou en envoyant un courriel à : info@cec-zev.eu

Les dates des consultations en 2016 (12 janvier, 2 février...) ainsi que nos brochures d'information sur ce thème sont téléchargeables gratuitement sur notre [site internet](#).

Je me tiens à votre disposition pour toute demande d'interview ou d'informations complémentaires.



Julie Seipp

seipp@cec-zev.eu / 0049 7851 991 48 37